

Sabine Campredon est désignée secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil du 1^{er} mars 2021

☞ **Adopté à l'unanimité**

1- Petites Villes de Demain – convention avec la commune de Mens

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

La commune de Mens, avec le soutien de la Communauté de communes du Trièves, a proposé sa candidature au programme le 6 novembre 2020 avec comme motivations prioritaires : Mens demain, une petite ville en transition, conviviale, active et créative.

La présente convention a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

Pierre Suzzarini espère, grâce à cette convention avec les différents partenaires institutionnels, dynamiser le centre bourg et créer un bassin de vie attractif à Mens et dans les communes aux alentours.

Vote : Petites Villes de Demain – convention avec la commune de Mens

☞ **Adopté à l'unanimité**

2- Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques

La Direction Générale des Finances Publiques a engagé en 2019 une restructuration des services des finances publiques et de son maillage territorial dénommée **Nouveau Réseau de Proximité (N.R.P)**.

Concomitamment à la fermeture de la trésorerie de Mens prévue à l'automne 2021, un nouveau réseau de proximité est organisé sur le territoire de la communauté de communes du Trièves.

La présente charte décrit l'organisation de ce nouveau réseau de proximité pour le territoire.

Jérôme Fauconnier émet quelques doutes sur le futur bon fonctionnement de cette restructuration car la gestion par la Mure pose le problème de la distance. Il regrette cette décision pour la CCT et les communes, mais également pour les particuliers pour qui cette organisation va complexifier les paiements (pour ceux qui n'ont pas de compte bancaire) et les difficultés liées aux questions relatives aux impôts.

L'autre point noir concerne les régies ; en effet, seul le bureau de Poste de Monestier de Clermont a été retenu. Celui de Mens n'ayant pas été retenu, il faudra se rendre à la Mure.

Cette restructuration constitue une régression du service public sur le territoire.

Le Président a pris contact avec le Directeur de la DGFIP afin de lui faire part de nos inquiétudes légitimes mais il n'est pas possible de faire autrement. Chaque territoire aura un conseiller des services fiscaux à disposition au service des collectivités territoriales.

De fait, aujourd'hui, la trésorerie de Mens est quasi fermée ce qui pose déjà des soucis à la fois par rapport au manque de personnel et de la compétence pour apporter de l'aide aux collectivités. La fermeture définitive officielle est prévue pour septembre prochain.

Jean-Marc Bellot exprime sa crainte face aux difficultés à rentrer en contact avec la Trésorerie de Mens et à obtenir des réponses aux questions communales de plus en plus complexes ; ce qui pose la question des compétences au service des collectivités.

Jérôme Fauconnier est conscient de ces problèmes de gestion quotidienne constatés par chaque secrétaire de mairie du territoire. Il demande à chacun de ne pas hésiter à faire remonter toutes les difficultés de manière à pouvoir en informer la DGFIP.

Vote : Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques

☞ **Pour : 14 Contre : 4 Abstention : 23**

3- Approbation des comptes de gestion 2020

Le conseil communautaire est invité à déclarer que les comptes de gestion pour les budgets suivants :

- Budget Principal
- Budget Écoles
- Budget Tourisme
- Budget Collecte et traitement des déchets
- Budget Eau Potable

- Budget SPANC
- Budget Chaufferie Bois Mens
- Budget Immobilier la Croisette

dressés, pour l'exercice 2020, par Mme la Trésorière de Mens, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Approbation des comptes de gestion 2020

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

Sortie du Président pendant le vote

Budget principal

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 352 133,56 €
Résultat reporté :	- 21 412,27 €
Résultat de clôture 2020 :	+ 330 721,29 €
Solde des restes à réaliser 2020 :	- 230 118,00 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de	+ 100 603,29 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 314 798,79 €
Résultat reporté :	+ 1 593 028,21 €
Résultat de clôture 2020 :	1 907 827,00 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2020 et les résultats tels que présentés.
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2020 comme suit :
 - **330 721,29 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **1 907 827 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Vote : Budget Principal : Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

☞ **Pour : 39 Abstention : 1**

Budget écoles

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :	- 464 065,47 €
Résultat reporté :	+ 315 829,00 €
Résultat de clôture 2020 :	- 148 236,47 €
Solde des restes à réaliser 2020 :	+ 111 112,00 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de	- 37 124,47 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 :	0 €
Résultat reporté :	0 €
Résultat de clôture 2020 :	0 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2020 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2020 comme suit :
 - **148 236,47 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Dépenses

Vote : Budget Ecoles : Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

☞ **Pour : 39 Abstention : 1**

Budget Tourisme

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 4 580,29 €
Résultat reporté :	+ 96 608,07 €
Résultat de clôture 2020 :	+ 101 188,36 €
Solde des restes à réaliser 2020 :	- 12 772,00 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de	+ 88 416 ,36 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 :	0 €
Résultat reporté :	0 €
Résultat de clôture 2020 :	0 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2020 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2020 comme suit :
 - **101 188,36 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes

Vote : Budget Tourisme : Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

☞ **Pour : 39 Abstention : 1**

Budget Collecte et traitement des déchets
--

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :	- 160 567,73 €
Résultat reporté :	+ 231 280,89 €
Résultat de clôture 2020 :	+ 70 713,16 €
<i>Solde des restes à réaliser 2020 :</i>	<i>- 162 780,00 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>- 92 066,84 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 2 405,18 €
Résultat reporté :	+ 662 120,77 €
Résultat de clôture 2020 :	+ 664 525,95 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le compte administratif et les résultats tels que présentés.
- **DECIDER** d'affecter les **résultats 2020** comme suit :
 - **92 066,84 € affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2020)**
 - **70 713,16 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **572 459,11 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Vote : Budget Collecte et traitement des déchets : Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

☞ **Pour : 39 Abstention : 1**

Budget eau potable

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 45 979,69 €
Résultat reporté :	+ 149 548,19 €
Résultat de clôture 2020 :	+ 195 527,88 €
<i>Solde des restes à réaliser 2020 :</i>	<i>- 73 700,00 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>+ 121 827,88 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 131 484,67 €
Résultat reporté :	+ 123 479,87 €
Résultat de clôture 2020 :	+ 254 964,54 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2020 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2020 comme suit :
 - **+ 195 527,88 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **+ 254 964,54 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Vote : Budget eau potable : Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

☞ **Pour : 39 Abstention : 1**

Budget SPANC

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 0,62 €
Résultat reporté :	0 €
Résultat de clôture 2020 :	+ 0,62 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 :	- 10 810,20 €
Résultat reporté :	+ 17 507,39 €
Résultat de clôture 2020 :	+ 6 697,19 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le compte administratif et les résultats tels que présentés.

- **DECIDER** d'affecter les **résultats 2020** comme suit :
 - **0,62 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **6 697,19 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Vote : Budget SPANC : Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

☞ **Pour : 39 Abstention : 1**

Budget Chauffage Bois

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :	- 2 550,15 €
Résultat reporté :	- 16 830,18 €
Résultat de clôture 2020 :	- 19 380,33 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 19 947,74 €
Résultat reporté :	0 €
Résultat de clôture 2020 :	+ 19 947,74 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2020 et les résultats tels que présentés.
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2020 comme suit :
 - **19 380,33 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2020)
 - **19 380,33 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Dépenses
 - **567,41 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002-Recettes

Vote : Budget Chauffage Bois : Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

☞ **Pour : 39 Abstention : 1**

Budget ZA Immo la Croizette

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :	- 1 334,01 €
Résultat reporté :	+ 16 701,68 €
Résultat de clôture 2020 :	+ 15 367,67 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 8 310,90 €
Résultat reporté :	+ 64 221,24 €
Résultat de clôture 2020 :	+ 72 532,14 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2020 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2020 comme suit :
 - **15 367,67 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **72 532,14 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Vote : Budget ZA Immo La croizette : Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

☞ **Pour : 39 Abstention : 1**

5- Vote des taux d'imposition 2021

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

	Taux 2021	Rappel taux 2020
CFE	28,12%	28,12%
Taxe d'habitation	Sans objet	Sans objet
Taxe Foncier bâti	2,00%	2,00%
Taxe Foncier non bâti	2,99%	2,99%

Vote : Vote des taux d'imposition 2021

☞ Adopté à l'unanimité

6- Vote du produit attendu taxe GEMAPI 2021

	Montant 2021	Rappel montant 2020
Taxe GEMAPI	75 000 €	75 000 €

Vote : Vote du produit attendu taxe GEMAPI 2021

☞ Adopté à l'unanimité

7- Approbation des budgets primitifs 2021

Budget principal

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	10 753 582,00 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	2 416 577,00 €

Vote : vote du budget principal primitif 2021

☞ Pour : 38 Abstention : 1 Contre : 2

Budget annexe écoles

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	1 646 148,00 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	670 411,47€

Vote : Vote du budget Ecoles primitif 2021

☞ Pour : 38 Abstention : 1 Contre : 2

Budget annexe tourisme

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	477 956,00 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	157 844,36 €

Vote : Vote du budget Tourisme primitif 2021

☞ Pour : 38 Abstention : 1 Contre : 2

Budget annexe ordures ménagères

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	2 131 674,11 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	1 105 926,11 €

Vote : Vote du budget Ordures ménagères primitif 2021

☞ Pour : 40 Abstention : 1

Budget annexe eau potable

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	841 786,21 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	827 214,09 €

Vote : Vote du budget Eau potable primitif 2021

☞ Adopté à l'unanimité

Budget annexe SPANC

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	28 000,00 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	40 000,62 €

Vote : Vote du budget SPANC primitif 2021

☞ Adopté à l'unanimité

Budget annexe chaufferie bois

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	20 567,41 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	26 580,33 €

Vote : Vote du budget Chaufferie Bois primitif 2021

☞ Adopté à l'unanimité

Budget annexe ZA la croizette

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	93 031,14 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	25 598,67 €

Vote : Vote du budget ZA La Croizette primitif 2021

☞ Adopté à l'unanimité

Claude Didier rappelle son analyse des budgets 2021 car il lui paraît important de souligner l'écart constaté chaque année entre le Compte Administratif et le budget primitif. Ce fonds de roulement est le fruit d'une gestion solide et sérieuse. Néanmoins, comme ce fonds de roulement augmente chaque année, le travail mené par la commission Finances peut se réaliser avec sérénité. Certes, il y a des efforts à faire mais la situation n'est pas du tout catastrophique. Il va voter ce budget pour la première fois et le soutient parce que, malgré le déficit, les aides aux habitants et aux associations sont maintenues. Il aurait souhaité malgré tout un plus grand soutien aux associations dans cette période difficile.

Jérôme Fauconnier invite chacun à comparer la part de la communauté de communes pour les crédits de fonctionnement du bloc communal. Le Président précise que le fonds de roulement n'est pas seulement une tirelire dans laquelle on peut puiser mais qu'il constitue une réserve correspondant à 2 mois de trésorerie de la CCT, notamment pour les salaires. Cette réserve évite aussi d'avoir recours à une ligne de crédit qui engendrerait des frais.

Pour Jean-Louis Goutel, l'enjeu de ce budget est d'avoir des ressources pour conduire les projets de demain sans recourir à des emprunts. Il est essentiel de travailler dans la durée et d'arriver à mettre en adéquation les ambitions de la collectivité et ses ressources.

Uta Ihle souhaite développer des actions sur l'ensemble du territoire et trouve important de se projeter dans le futur afin de voir comment y parvenir.

Le Président rappelle que les possibilités de recettes se restreignent et que, quoi que l'on fasse sur le territoire, les possibilités de recettes sont décidées par l'Etat et ont tendance à se restreindre. Les marges de manœuvre de la CCT sont limitées surtout en n'augmentant pas la fiscalité.

Le seul levier est d'aller chercher des financements auprès de divers partenaires. Les projets de la CCT ne sont pas financés en majorité par l'argent prélevé sur les triévois, mais par les subventions auprès des partenaires tels que le Département, la CAF, ADEME, la Région, l'Etat etc.... Il convient de conduire une politique d'ingénierie dynamique de manière à faire arriver de l'argent pour financer les projets du territoire.

8- Création et assujettissement du service « énergie thermique » du budget annexe des ordures ménagères à la TVA

Vu l'article 278-0 bis du code général des impôts

Vu la réponse de la DDFIP de l'Isère du 22 février 2021

La CCT refacture à la SEM Compagnie de chauffage CCIAG la chaleur issue de la valorisation des déchets pour alimenter le réseau de chauffage urbain suite à transformation par l'usine d'incinération du site ATHANOR à LA TRONCHE (quantité de tonnes de déchets transformée en énergie calorifique M Wh).

Cette facturation est prévue dans le cadre de la convention de services et de livraison de l'énergie du site ATHANOR au réseau de chauffage de l'agglomération grenobloise signée entre plusieurs EPCI, dont GRENOBLE ALPES METROPOLE qui est le coordinateur de ce groupement, et la SEM CCIAG.

Seule la CCT facture à ce jour sans TVA à la CCIAG, dans la mesure où elle n'est pas assujettie.

Or, les personnes morales de droit public sont assujetties à la TVA pour la distribution de gaz, d'électricité et d'énergie thermique.

Ainsi la vente d'énergie par une collectivité est soumise de plein droit à la TVA ainsi que les dépenses afférentes.

Il en résulte que la CCT doit assujettir à la TVA la vente de chaleur facturée à la CCIAG.

Les factures doivent dès lors comporter toutes les mentions requises et indiquer le montant HT, le taux et le montant de TVA, ainsi que le montant TTC.

Par conséquent, il convient de créer dans le budget annexe Ordures ménagères de la collectivité l'activité « énergie thermique » et de l'assujettir à la TVA en dépenses et en recettes.

Vote : Création et assujettissement du service « énergie thermique » du budget annexe des ordures ménagères à la TVA

☛ Adopté à l'unanimité

9- Modification du tableau des effectifs

Suppressions de poste Grade / quotité / service	Date d'effet / motif	Créations de poste	
		N° de poste	Grade / quotité / service
Adjoint technique à 21 heures 15 minutes hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} janvier 2021 <i>Régularisation</i>	2021-98	Adjoint technique à 19 heures 45 minutes hebdomadaires
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} avril 2021 Suite départ en retraite d'un agent déjà remplacé		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à 22 heures 36 minutes hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} avril 2021 Suite à reclassement de l'agent		

Ingénieur chargé de mission à 35 heures hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} décembre 2020 <i>Régularisation – poste non occupé depuis juin 2020</i>		
	A effet du 15 mars 2021 Ajustement du grade après recrutement	2021-151	Technicien principal 1 ^{ère} classe à 17 heures 30 minutes hebdomadaires
	A effet du 1 ^{er} mai 2021	2021-152	Adjoint administratif 21 heures hebdomadaires
	A effet du 1 ^{er} avril 2021	2021-153	Chargé de mission contractuel cat. A à 35 heures hebdomadaires – 2 ans

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Plan pluriannuel d'investissement dans les écoles 2021-2023 – Sollicitation d'une subvention du Département dans le cadre du plan Ecoles

La Communauté de communes du Trièves a la compétence école. Elle a de ce fait la gestion de 8 écoles et 4 cantines réparties sur son territoire.

Dans le cadre de cette gestion, la Communauté de communes souhaite réaliser des gros travaux d'entretien ainsi que des travaux de rénovation énergétique et phonique et pour se faire lancer les études nécessaires.

Il est proposé au conseil d'approuver le plan pluriannuel 2021-2023 des travaux dans les écoles gérées par la communauté de communes et de solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du « Plan Ecoles » adopté par le Département et qui vise les projets de construction et réhabilitation d'écoles maternelles et primaires ou d'annexes utilisées au service de la restauration scolaire, portés par des communes ou EPCI.

➤ *Plan de financement prévisionnel (cf. détail joint) :*

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux 2021	10 000 €	Département Isère (60%)	198 000 €
Travaux 2022	160 000 €	Autofinancement CCT	132 000 €
Travaux 2023	160 000 €		
TOTAL	330 000 €	TOTAL	330 000 €

Vote : Plan pluriannuel d'investissement dans les écoles 2021-2023 – sollicitation d'une subvention du Département dans le cadre du plan Ecoles

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Création d'une maison de pays à Clelles – Approbation du plan de financement et sollicitation des subventions

Depuis 2017, les commissions économie – agriculture et tourisme de la Communauté de communes travaillent sur le projet de création d'une maison de pays le long de la RD1075 en partenariat avec les producteurs et artisans du territoire.

En 2017 et 2018, une étude d'opportunité et de faisabilité a été réalisée et a permis de valider l'opportunité du projet. Elle a aussi permis de formuler des préconisations sur l'organisation et le portage de l'animation de cette maison de pays, ainsi que sur le lieu d'implantation potentiel. Un premier chiffrage et un calendrier prévisionnel ont également été réalisés.

Depuis juillet 2018, un groupe d'acteurs (agriculteurs et artisans) se réunit régulièrement et travaille sur le projet de Maison de Pays en étroite collaboration avec la Communauté de communes et avec le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Isère (animation des réunions). Les objectifs sont les suivants :

- Emergence et structuration d'un groupe d'acteurs locaux, producteurs et artisans, moteur et porteur du projet de maison de pays jusqu'à sa concrétisation, à travers un travail d'animation
- Evaluation de la faisabilité commerciale et économique du projet de maison de pays à travers une étude chiffrée.

Le groupe est actuellement constitué d'une quinzaine de producteurs et d'artisans du Trièves et s'est structuré en association depuis janvier 2019 (l'association "Pour la maison de pays du Trièves"). Il est ainsi l'interlocuteur de la CCT sur le projet de Maison de Pays.

Etant situé à proximité immédiate de la RD 1075 et au croisement de la D7 et de la D526, le site de Clelles a été retenu comme site d'implantation, conformément aux préconisations de l'étude d'opportunité et de faisabilité. Une parcelle de 5 267 m² a ainsi été achetée par la CCT en février 2020.

Une étude programme a démarré en mars 2020. Elle a permis de définir le projet en termes de faisabilité technique (dimensionnement du bâtiment), d'étudier l'accès et les aménagements extérieurs (dont le positionnement des parkings), d'établir un plan de financement et un planning prévisionnels de l'opération.

Le programme prévoit ainsi la création d'un bâtiment neuf de 946 m² répartis de la façon suivante :

- Un espace de vente de produits locaux (agricoles et artisanaux) sur 300 m²
- Le magasin de vente de la laiterie du Mont Aiguille sur 200 m²

- Un espace vitrine touristique sur 120 m²
- Les bureaux du service tourisme de la CCT sur 95 m²
- Une salle de réunion mutualisée sur 40 m²
- Des espaces servants (sas, sanitaires, local conteneurs déchets, chaufferie) sur 68 m²
- Des espaces de distribution sur 123 m² (15% de la surface)

➤ *Plan de financement prévisionnel*

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Construction	1 798 255 €	Département Isère- Dotation	1 300 000 €	47%
Aménagements intérieurs	120 000 €	territoriale		
Voirie et réseaux divers	300 660 €	Région- Contrat Ambition Région	420 000 €	15%
Acquisition foncier	130 000 €	Etat- DSIL	420 000 €	15%
Honoraires divers	377 805 €	Autofinancement CCT	649 417 €	23%
Aléas	62 697 €	<i>Dont emprunt</i>	559 417 €	
TOTAL	2 789 417 €	TOTAL	2 789 417 €	

Vote : Création d'une maison de pays à Clelles – Approbation du plan de financement et sollicitation des subventions

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Nouveaux tarifs d'articles à la vente dans les antennes de l'OTI Trièves

Le service tourisme propose à la vente dans les antennes des offices de tourisme les 6 cartoguides du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) dont les tarifs ont changé et sont harmonisés à 8 euros à partir du 1er avril 2021. Il convient de modifier le prix de vente des articles ci-dessous comme suit :

Articles	Prix de vente
1 Cartoguide du PNRV	8 €

Vote : Nouveaux tarifs d'articles à la vente dans les antennes de l'OTI Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Relais d'Assistants Maternels (RAM) – Sollicitation d'une aide du Département de l'Isère

Les Relais d'Assistants Maternels (RAM) peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Département de l'Isère à hauteur de 3 048,98€ pour un relais fonctionnant à temps plein.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter cette aide auprès du Département de l'Isère pour le fonctionnement du RAM au titre de l'année 2021.

Vote : Relais d'Assistants Maternels (RAM) – Sollicitation d'une aide du Département de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Tarification des sorties découvertes et dispositif Vacances solidaires collectives et demande de subvention auprès de la CAF de l'Isère

Le Granjou et Mixages mettent en place plusieurs sorties découvertes par an ainsi qu'un séjour vacances solidaires collectives en août en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département.

Les objectifs de ces actions sont fixés par la CAF :

- Accompagner la fonction parentale et concerner des enfants ou des jeunes et leurs parents (éventuellement les grands-parents).
- Associer les acteurs contribuant sur le même territoire à un accompagnement de la fonction parentale et réaliser ces projets en collaboration avec eux.
- Avoir un réel caractère familial
- Avoir un intérêt social et préventif.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les plans de financement de ces dispositifs
- De solliciter une aide de la Caf à hauteur de 3 529 €
- D'approuver la tarification de ces sorties découvertes

Les plans de financement de ces dispositifs sont les suivants :

✓ *Pour le Granjou-Maison des habitants*

Dépenses		Recettes	
Prestation	1990 €	Recettes Familles	350 €
transport	730 €	Caisse d'Allocations familiales	2630 €
Entrées payantes	420 €	CCT	640 €
Alimentation	480 €		
TOTAL	3620 €	TOTAL	3620 €

✓ *Pour MIXAGES- Espace de vie sociale :*

Dépenses		Recettes	
Prestation	1114 €	Recettes Familles	100 €
Alimentation	110 €	Caisse d'Allocations Familiales	899 €
		CCT	225 €
TOTAL	1224 €	TOTAL	1224 €

Vote : Tarification des sorties découvertes et dispositif Vacances solidaires collectives et demande de subvention auprès de la CAF de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Modification des statuts – Transfert de la compétence d'organisation des mobilités

Christian Roux remercie tout d'abord le groupe de travail « Mobilités » d'élus et de techniciens et accompagné par le bureau d'études Mobhilis et l'association AGIR qui travaille depuis janvier 2021 sur à la fois les possibilités offertes par la Loi d'Orientations des Mobilités, des enjeux et des scénarios de réponses qui en découlent.

Le conseil communautaire doit aujourd'hui se prononcer sur la prise ou non de la compétence. En cas de volonté du conseil communautaire de prendre cette compétence, les conseils municipaux devront à leur tour se prononcer avant le 30 juin prochain pour un transfert effectif au 1^{er} juillet 2021.

Plusieurs scénarios sont évoqués selon que la CCT devienne ou pas Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) sur le territoire ; c'est-à-dire celle qui organise les transports ou qui planifie la compétence Mobilités au sein de son ressort territorial. En dehors de ce périmètre, la compétence reste à la Région.

Scénario 1 : la CCT ne prend pas la compétence et, donc, ne devient pas AOM ; la Région devient AOM au sein du ressort territorial de la CCT et il n'existe que 2 possibilités par la loi de reprendre la compétence Mobilité :

- Soit par fusion avec une autre collectivité territoriale,
- Soit par création ou adhésion à un syndicat mixte AOM. Or, le SMMAG n'étant pas un syndicat mixte classique mais un syndicat mixte SRU, si la CCT ne devient pas AOM, elle ne pourra pas adhérer au SMMAG au 1^{er} juillet 2021. Cette possibilité doit donc être écartée, sauf si un territoire contigu voulait également créer un syndicat AOM.

Scénarios 2 et 3 : la CCT devient AOM au sein de son ressort territorial et elle a alors la possibilité de demander le transfert des services à la Région ou pas. La CCT a la possibilité de transférer uniquement le transport scolaire et elle peut transférer sa compétence « Mobilité douce et partagée » au SMMAG ou certains services. Néanmoins, il sera nécessaire d'analyser de manière approfondie les conditions d'adhésion de la CCT au SMMAG avant toute prise de décision.

La Région propose une convention de partenariat uniquement dans le cas où la CCT ne prendrait pas la compétence mobilité. Le risque avec cette convention est d'avoir un engagement limité dans le temps sans certitude au-delà de ce qui est convenu dans la convention, valable pour une durée déterminée.

Par contre, la prise de compétence exclut cette convention de partenariat.

Approche territoriale : bassin mobilité et incidence des choix

La question qui se pose est de déterminer à quelle échelle, départementale ou régionale, la gestion des mobilités est pertinente.

Pour le Trièves, il existe une dépendance envers la métropole grenobloise ; en effet, 40% des flux sont vers l'extérieur du territoire et 60% restent sur le territoire donc la question de la mobilité a un intérêt.

Les communes qui possèdent déjà, ou qui souhaitent mettre en place un service de mobilité, perdront la clause « compétence générale » et devront se référer à leur AOM à compter du 1^{er} juillet 2021. Elles pourront selon le scénario choisi, soit demander à la Région de déléguer ce service, soit uniquement organiser un service privé.

Si la CCT prend la compétence « mobilité », la commune ne pourra plus exercer la compétence (par exemple, impossible de mettre en place une navette pour se rendre sur le marché) ; le seul biais possible serait l'organisation d'un service qualifié en transports routiers privés mais à la condition impérative de la gratuité de ce service. Si ce service était payant, il deviendrait automatiquement service public de transport et il y aurait donc une obligation d'être AOM.

Pour qu'une collectivité territoriale puisse contribuer à une action, il est nécessaire d'avoir la compétence. La CCT ne pourrait par exemple financer Pep's ou CITIZ que si elle prenait la compétence.

En ce qui concerne les VAE, la question qui reste posée aujourd'hui est celle d'achat de VAE par la collectivité pour ses agents ; en effet, il ne s'agit pas de politique de mobilité mais de gestion RH et le législateur n'est pas allé jusqu'à ce niveau de détail qui permettrait d'apporter une réponse précise à cette question.

Enfin, sur la question des transports scolaires, la Région continue d'exploiter toutes les liaisons scolaires vers l'extérieur du territoire quel que soit le scénario choisi.

Conséquences financières :

Sans prise de compétence, il n'existe aucune possibilité de percevoir des recettes fiscales ou des subventions liées à des projets « mobilité ».

Dans le cadre d'une prise de compétence, il a été évalué à environ 60 000€ l'apport du versement « mobilité » des entreprises, à condition que la CCT organise au moins une ligne régulière sur le territoire.

Il est précisé que quand il est question de compétence AOM, il s'agit de compétence de service ; la compétence « voirie » reste dans le champ actuel soit commune ou Département dans la plupart des cas.

Le choix d'exercer la compétence Mobilité est un choix politique à court et long terme. Si les élus ont le désir et les moyens de travailler sur des mobilités ciblées ou sur des actions autour de la mobilité la prise de compétence leur permet de le faire directement.

Débat :

Lors des échanges les points ci-dessous ont été soulevés :

- Interrogation à propos de la mobilité des personnes en précarité et du frein à l'emploi que cela provoque. La cohérence avec la démarche PEP'S Trièves devrait inciter à la prise de compétence.
- Crainte portant sur le fait de ne plus pouvoir prendre cette compétence dans le futur si elle est laissée à la Région. On pourrait ainsi perdre à l'avenir la main sur l'organisation de solutions de mobilités sur le territoire alors que c'est un enjeu majeur, tant sur le plan environnemental, où le Trièves est depuis longtemps impliqué, qu'à cause de la dispersion de l'habitat, qui rend particulièrement sensible cette compétence.
- Quel sera le poids du territoire face à l'éloignement de la Région ? Il y aurait une grande cohérence dans une collaboration avec la SMMAG ou la Métro plutôt qu'avec la Région.
- Crainte par rapport au coût futur de cette compétence supplémentaire dans un contexte financier déjà fragile pour la CCT, avec des demandes déjà nombreuses et des moyens limités. Il y aurait un risque à devoir supprimer ou diminuer des services existants sans pour autant avoir des moyens suffisants pour une politique de mobilités à la hauteur des attentes, alors qu'on annonce un coût de 10€ à 30€ par habitant pour avoir une politique « mobilité » efficace.
- La mobilité est un enjeu de développement social, de développement touristique pour le territoire. Il serait logique que la CCT puisse s'en saisir, de manière complémentaire avec ses autres compétences.
- Quelles orientations privilégier si la CCT était compétente ? Le territoire est vaste et les demandes déjà nombreuses ?
- Quel dialogue pourrions-nous avoir avec la Région si nous laissons la compétence ?
- Quelles possibilités sont offertes par la SMMAG ? Le coût de base de l'adhésion au SMMAG est d'1€ par habitant soit environ 10 000€ pour le Trièves et on peut craindre d'avoir à participer à renflouer un syndicat qui n'a pas une santé financière optimale.
- La loi impose des compétences à des territoires de petites tailles qui rencontrent beaucoup de difficultés pour les mettre en œuvre. Les compétences sont confiées aux EPCI mais sans forcément avec les moyens nécessaires pour les exercer.

Christian Roux salue la démarche claire et transparente de ce débat où chacun a pu s'exprimer dans une dynamique de réflexion et de partage. Il portera la démarche qui sera celle du Trièves dans les mois futurs et rappelle le travail important effectué sur cette question dans un laps de temps relativement court.

Jérôme Fauconnier remercie la commission pour son travail. Le document est un outil éclairant en terme d'expertise. Il remercie également le bureau d'études pour sa disponibilité. Quel que soit le résultat du vote, ce n'est qu'un départ et il conviendra de continuer le travail. Il propose un vote à bulletin secret si certains le souhaitent. Le choix se porte sur un vote à main levée.

Vote : Modification des statuts – Transfert de la compétence d'organisation des mobilités

☞ Pour : 23 Abstention : 1 Contre : 17

– Questions diverses

☐ Informations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15